

SOMME A REGLER A LA CAISSE SI AT SELON NOTE 102

AIPP > 5% et/ou rente AT forfaitaire ≥ 10%

Seules les cellules
blanches peuvent
être modifiées

recours de la caisse au titre du PAOS ex : si cas 73 = recours 100%	50 %	année de consolidation	2010	âge à la consolidation	35
--	-------------	------------------------	-------------	------------------------	-----------

2009

SI AT	assiette conventionnelle sur 100%	créance caisse	préjudice conventionnellement à charge de la victime	assiette PAOS / responsabilité protocolaire	droit prioritaire de la victime	dispo après règlement victime	règlement caisse
FMPH	20 000,00	20 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
PGPA	10 666,67	8 000,00	2 666,67	5 333,33	2 666,67	2 666,67	2 666,67
	indiquez le montant de l'IJ journalière versée par la caisse		40,00			durée ATAP	200,00

indiquez le total du capital constitutif et des arrérages échus	320 000,00	indiquez si dans le cadre transactionnel ou judiciaire une imputation sur le DFP a été retenue (O ou N en majuscule)	O
---	-------------------	--	----------

indiquez le taux d'AIPP	25 %	Si l'AIPP est > 15%, indiquez la somme allouée en DC pour le DFP (total)	60 000,00
-------------------------	-------------	--	------------------

	Préjudice 100%	Recours conv.	créance caisse	à charge victime conv.	droit prio victime	solde pour caisse
PGPF = somme DC	290 000,00	145 000,00	320 000,00	0,00	0,00	145 000,00
IP = somme DC	20 000,00	10 000,00	175 000,00	0,00	0,00	10 000,00
DFP (IP)	60 000,00	30 000,00	165 000,00	0,00	0,00	30 000,00
valeur du point protocolaire	valeur DC					

A régler pour DSA	10 000,00	A régler pour PGPF	145 000,00	TOTAL SANS IF	197 666,67
A régler pour PGPA	2 666,67	A régler pour IP	10 000,00	IF	966,00
		A régler pour DFP	30 000,00	TOTAL AVEC IF	198 632,67

Concernant le PGPF, l'IP et le DFP, j'ai repris dans cet exemple les chiffres du 1^{er} exemple de la note 102.